

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 373/SEJ portant nomination des membres d'une Commission de recensement des votes.

n° 373/SEJ

Ministère  
HAUT-COMMISSARIATDate de publication  
7 mai 1969Numéro JO  
n° 11 du 27/05/1969Date du numéro  
27 mai 1969

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

La Commission de recensement prévue par l'article 12 du décret n° 65-628 du 28 juillet 1965 est composée de : M. Jeanson, Président; MM. Thénégat et Amirda, membres. Tous magistrats désignées par le Président du Tribunal Supérieur d'Appel. Cette Commission siégera au Palais de Justice le 2 juin à 7 heures et éventuellement le 16 juin à 7 heures, Art. 2.— Le présent arrêté, qui sera publié selon la procédure d'urgence, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Haut-Commissaire de la République et par délégation, Le Haut-Commissaire adjoint, André MARTIN-DELAHAYE.